



**MESURES D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES  
ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAUREAT**

Version 1 du 24/04/2017 à 08:38

N° Candidat :  
Inscription n°: 1

Session : 2017

Rectorat de Strasbourg  
Bureau des épreuves anticipées  
6 rue de la toussaint  
67975 STRASBOURG CEDEX 9  
Tel : 03 88 23 38 67  
Mail : ea@ac-strasbourg.fr

**MONSIEUR**

Né(e) le :  
A :  
Identifiant National (INE)  
Etablissement :  
Division de classe : 1 STI2D1

**Série : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**

STRASBOURG,

MONSIEUR,

Vous avez demandé à bénéficier de mesures réservées aux candidats en situation de handicap pour le passage de vos épreuves.

Compte tenu de l'avis du médecin désigné par la CDAPH et conformément aux dispositions prévues par les articles D.351-27 à D.351-31 du code de l'éducation, précisés par la circulaire n°2015-127 du 3/08/2015 parue au BO n°31 du 27/08/2015, je vous informe que j'autorise les mesures particulières suivantes :

- Majoration 1/3 de temps pour les épreuves écrites
- Majoration 1/3 de temps pour la passation des épreuves orales
- Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves orales
- Isolement du candidat (salle séparée)
- Sujets en caractères agrandis - arial 16
- Assistance d'un AVS
- Communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques
- Nombre de textes réduits à l'épreuve orale de français
  
- AVS pour lecture, écriture et reformulation
- Autoriser la déambulation pendant les épreuves
- Sujet format A4 - Arial 16 en recto uniquement
- Ne pas pénaliser l'écriture et le soin
- Lors des épreuves orales, nécessité de reformuler les consignes, de s'assurer de leur bonne compréhension, d'amorcer les réponses
- Lors des épreuves orales, ne pas pénaliser l'élocution qui peut être problématique
- Possibilité de réponses écrites lors des oraux

Important : Les aménagements qui vous sont accordés ne seront pas indiqués sur votre convocation, vous devrez présenter cette notification à chacune des épreuves concernées par ces mesures. Dès réception de votre convocation, il vous est recommandé de prendre contact avec le chef de centre afin que ces aménagements soient mis en œuvre dans les meilleures conditions. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'un ou des aménagements accordés, merci de me le notifier par courrier dès réception de cette notification.

Je vous prie d'agréer, MONSIEUR, l'expression de mes salutations distinguées.